

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16018 / 101654
SAK Auto Kabel AG, 2950 Courgenay
usinage, étampage, montage, IBS.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
75 H, 15 F
11.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16126 / 108497
Aurubis Switzerland SA, 1400 Yverdon-les-Bains
production: ASMAG et CONFORM.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
14 H
15.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 (LTr))

- 10-15955 / 110949
Dynapresse Marketing SA, 1227 Carouge GE
chauffeur (livraison pour les kiosques).
besoins spéciaux de consommation
1 H
10.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-15957 / 109031
Naville SA, 1227 Carouge GE
chauffeurs et service généraux.
besoins spéciaux de consommation
21 H
10.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)
- 10-16045 / 101451
Boulangerie Industrielle SA (BISA), 1227 Les Acacias
départements production boulangerie et pâtisserie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
07.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 10-15956 / 109032

Naville SA, succursale de Lausanne, 1007 Lausanne
chauffeurs.

besoins spéciaux de consommation

30 H

10.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)

– 10-16043 / 101442

Boulangerie Industrielle SA (BISA), 1222 Vézenaz

départements production boulangerie et pâtisserie, livraison.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

79 H

07.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

11 mai 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail